



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE
- 5 JUIN 2002 1621/02 -
COURRIER - ARRIVÉE

Marie-Christine Bégrand
Principale

à

Madame le Président
de la Chambre Régionale des comptes de Bourgogne

objet : rapport d'observation- Chambre régionale des comptes de Bourgogne
réf : 02 RAO 013 AG/JF/BBA

Monsieur,

Ce courrier fait suite à votre rapport concernant le fonctionnement du collège Herriot portant sur la période 95-2001 .

1 Rôle du CA dans la gestion des fonds sociaux et la recherche d'un partenariat extérieur .

La question des fonds sociaux a été mise à l'ordre du jour du CA du 5 mars 2002.
Le CA a été destinataire, pour avis, de la grille départementale qui sert de base minimale pour les attributions d'aide.

Un bilan sera donné au dernier CA de l'année scolaire.

2 Constitution de la commission d'établissement

J'ai communiqué au membres du CA la composition suivante de la commission :

Marie-Christine Bégrand, Principale

Thierry Bourjon, gestionnaire

Dominique Didier, CPE et/ou Jean-Mathias Sarda, CPE

Mme Richard, Assistante sociale

Afin d'éviter des opérations trop lourdes d'anonymat, de mises en place de réunions et ce dans le souci de répondre rapidement aux demandes des familles, j'ai souhaité que cette commission soit restreinte.

3 Consommation des crédits attribués.

Certaines années font apparaître des reliquats importants. Il faut tout d'abord préciser que la politique de l'établissement n'a jamais consisté à demander des fonds pour se constituer des fonds de réserve importants.

Les reliquats importants sont surtout liés à des circonstances conjoncturelles. L'analyse du fonds social cantine démontre que les subventions ont toujours été supérieures aux dépenses. Malgré l'information faite aux familles, il faut constater que les demandes liées à ces fonds sont peu nombreuses. Il est vrai aussi que nos demandes de subvention restent constantes car nous considérons qu'il serait dommage de pénaliser des familles en cas d'insuffisance de fonds.

Le fonds social collégien présentait en 2000 un reliquat de 6702.00 francs. Ce dernier est plus important en 2001 (32042.00 F). Nous avons effectivement demandé une subvention importante en Juillet 2001. La réponse favorable nous a été notifiée en octobre 2001. Cette demande était justifiée par le fait que la multiplication des voyages entraînait la multiplication des aides. Le voyage en Grande-Bretagne, en Mai 2001, avait, à lui seul, « consommé » 5500.00 francs de fonds.

Nous présentions une hausse sensible des demandes liées aux voyages. Même si l'attribution d'aides à des sorties facultatives ne revêt pas un caractère prioritaire, elle nous semble importante. Cependant, l'année 2002 a vu une chute des demandes car les voyages lourds (Grande-Bretagne, Allemagne...) n'ont pas eu lieu. Les sorties effectuées sur une journée (moins coûteuses) génèrent en effet moins de demandes de la part des familles.

Enfin, il faut noter que les notifications de subvention peuvent arriver tardivement dans l'année ou à une époque où les besoins sont moins importants.

Chenôve, le 29 mai 2002



II. EVOLUTION DES RELIQUATS DU FONDS SOCIAL CANTINE

ANNEES	RELIQUATS EXERCICES ANTERIEURS	SUBVENTIONS	DEPENSES	RELIQUAT AU 31.12.	REMARQUES
1997	1	14 595.00 F	3 023.40 F	11 571.60 F	
1998	11 571.60 F	10 000.00 F	9 492.87 F	12 078.73 F	
1999	12 078.73 F	16 521.80 F	15 399.10 F	13 201.43 F	
2000	13 201.43 F	8 000.00 F	5 736.00 F	15 465.43 F	
2001	15 465.43 F	1	5 099.00 F	366.43 F	Despécialisation de 10 000.00 F au profit du fonds social collégien
2002*	55.86 €	840.00 €	1		

* EUROS

I. EVOLUTION DES RELIQUATS DU FONDS SOCIAL COLLEGIEN

ANNEES	RELIQUATS EXERCICES ANTERIEURS	SUBVENTIONS	DEPENSES	RELIQUAT AU 31.12.	REMARQUES
1995	\	22 251.79 F	\	22 251.79 F	Fonds disponibles en 1996
1996	22 251.79 F	20 500.00 F	4 913.68 F	37 838.11 F	
1997	37 838.11 F	15 188.00 F	44 944.60 F	8 081.31 F	
1998	8 081.31 F	12 715.00 F	10 231.70 F	10 564.61 F	
1999	10 564.61 F	24 988.00 F	16 310.61 F	19 242.00 F	
2000	19 242.00 F	2 356.00 F	14 895.29 F	6 702.71 F	
2001	6 702.71 F	36 660.00 F	11 320.55 F	32 042.16 F	Despécialisation de 10 000.00 F effectuée sur le fonds social cantine
2002*	4 884.80 €	0	1 687.07 €		